

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 089-200042356-20250401-14\_2025-DE

DEPARTEMENT DE  
L'YONNE

ARRONDISSEMENT  
D'AVALLON

SYNDICAT DES EAUX  
DU TONNERROIS

**Nombre de délégués :**

- En exercice : 56
  - Présents : 39
  - Absents : 17
- dont ayant donné Pouvoir :1
- Votants : 40

**Compétence EAU :**

**Nombre de délégués :**

- En exercice : 49
  - Présents : 32
  - Absents : 17
- dont ayant donné pouvoir :1
- Votants : 33

**Compétence  
ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF :**

**Nombre de délégués :**

- En exercice : 20
  - Présents : 17
  - Absents : 3
- dont ayant donné Pouvoir :0
- Votants : 17

**Compétence  
ASSAINISSEMENT NON  
COLLECTIF :**

**Nombre de délégués :**

- En exercice : 5
- Présents : 5
- Absents : 0
- Pouvoir : 0
- Votants : 5

**Le premier avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Marland à TONNERRE, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.**

**Etaient présents : Aisy-sur-Armançon : M. Christian FRANCOIS Ancy-le-Libre : Mme Véronique BURGEVIN Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon : M. Lionel MATHEY CCCVT : M. Xavier COLLON Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Chichée : Mme Nathalie OUDIN Collan : M. Francis GOGOIS Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Claude DUBOIS Dannemoine : M. Eric KLOETZLEN Dye : M. Bertrand BERLOT Epineuil : M. Alain BŒUF Fleys : M. Xavier COLLON Fulvy : M. Robert HERBERT Jully : M. François FLEURY Junay : M. Dominique PROT Molosmes : M. Dominique BUSSY Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Marie SEGADO Pacy-sur-Armançon : M. Jean-Luc GOUX Pasilly : M. Julien GROGUENIN Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Fabien GENET Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Bas : M. Dominique VARAILLES Sennevoy-le-Haut : M. Jean-Louis MARONNAT Stigny : M. Paul DE DEMO Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Philippe GERTNER, M. Jean-François FICHOT Tronchoy : M. Jacques TRIBUT Vezannes : M. Laurent SEURAT Villon : M. Anthony BELLEGANTE Yrouerre : M. Gilles GARNIER CCLTB : M. Thomas LEVOY, M. François FLEURY, M. Robert HERBERT, M. Dominique PROT, Mme Véronique BURGEVIN.**

**Délégués titulaires absents excusés supplés : Argenteuil-sur-Armançon : M. Sébastien SCHIER excusé est suppléé par Monsieur Lionel MATHEY CCCVT : M. Stéphane AUFRERE excusé est suppléé par M. Xavier COLLON Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Louis GONON excusé est suppléé par M. Jean-Marie SEGADO CCLTB : Mme Nadine THOMAS est suppléée par M. Dominique PROT.**

**Délégués titulaires absents excusés non supplés : Bernouil : M. Jean-Claude GALLY décédé n'est pas suppléé Châtel-Gérard : M. Régis MONOT Cheney : M. Thomas GRAPIN Mélisey : M. Eric ROUSSEAU.**

**Déléguée titulaire absente non excusée suppléée : CCLTB : Mme Delphine GRIFFON est suppléée par M. Robert HERBERT.**

**Délégués titulaires absents non excusés non supplés : Béru : Mme Athénaïs LE COURT DE BERU Censy : M. Alexandre BARDET Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Gigny : M. Denis DUTARTRE Gland : Mme Sandrine NEYENS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Jouancy : Mme Laurence TRANSLER Perrigny-sur-Armançon : M. Romaric JOLY Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Saint-Martin-sur-Armançon : M. Benjamin LEMAIRE Vezinnes : M. Georges CUSSAC Viviers : M. Christian PICQ CCLTB : Mme Véronique BURGEVIN supplée le 5<sup>ème</sup> délégué titulaire non encore désigné par la CCLTB.**

**Déléguée titulaire absente excusée ayant donné pouvoir : Serrigny : Mme Nadine THOMAS a donné pouvoir à M. Dominique PROT.**

**Secrétaire de séance : M. Dominique PROT, Maire délégué de Junay et de la CCLTB.**

**Date de convocation : 20 mars 2025**

**Délibération n° 14-2025**

**Objet : Election d'un membre du Bureau**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 22-2020 du 6 août 2020 portant composition du bureau syndical et élections des vice-présidents,

Vu la délibération n° 23-2020 du 6 août 2020 portant élection des vice-présidents et des membres du bureau,

Le Bureau est composé du Président, de 3 vice-présidents et de 15 membres.

A cet effet, il s'agira d'élire un membre du Bureau à la suite de l'élection au poste de vice-président de M Thomas LEVOY.

Sont actuellement membres du Bureau en complément du Président et des 3 vice-présidents (Monsieur Jean-Pierre BRIGAND, Monsieur Claude DUBOIS, Monsieur Thomas LEVOY) :

- Monsieur Jacques TRIBUT, Maire-délégué titulaire de Tronchoy
- Monsieur Dominique PROT, Maire-délégué titulaire de Junay
- Monsieur Eric KLOETZLEN, délégué titulaire de Dannemoine
- Monsieur Jean-François FICHOT, délégué titulaire de Tonnerre
- Monsieur Maryan TRUCHY, délégué titulaire de Chassignelles
- Monsieur Anthony BELLEGANTE, délégué titulaire de Villon
- Madame Véronique BURGEVIN, Maire-déléguée titulaire d'Ancy-le-Libre
- Monsieur François FLEURY, Maire-délégué titulaire de Jully
- Monsieur Jean-Louis MARONNAT, Maire-délégué titulaire de Sennevoy le Haut
- Monsieur Robert HERBERT, Maire-délégué titulaire de Fulvy
- Monsieur Jean-Louis GONON, Maire-délégué titulaire de Nuits-sur-Armançon
- Monsieur Jean-Luc GOUX, Maire-délégué titulaire de Pacy-sur-Armançon
- Madame Danielle RIOTTE, déléguée titulaire de Sarry
- Madame Laurence TRANSLER, déléguée titulaire de Jouancy.

Monsieur le Président rappelle que les règles applicables à l'élection du Président et des membres du Bureau sont celles applicables à l'élection du Maire et des adjoints (art.L.2122-7 et suivants du CGCT). Le Président et les membres du Bureau sont élus au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours, à la majorité relative au troisième. En cas d'égalité de voix, le plus âgé est déclaré élu.

L'élection des membres du Bureau est présidée par le Président déjà élu.

Monsieur le président demande à l'assemblée de procéder à l'élection, à bulletins secrets d'un membre du Bureau.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

## **1 membre du Bureau**

### **Se déclare candidat :**

- Monsieur Francis GOGOIS, délégué titulaire de COLLAN

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 40
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 39
- majorité absolue : 20

M. Francis GOGOIS a obtenu 39 voix.

**Le candidat ci-dessus ayant obtenu la majorité absolue est donc déclaré membre du bureau.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le président,

Rémi GAUTHERON.



*Le Président :*

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification.*

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 089-200042356-20250401-14\_2025-DE